

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-105

23-A-0026	LESQUIN - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue de la croix Bougart CRT1
23-A-0027	SAINGHIN-EN-MELANTOIS - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue Léo Ferré CRT4, la rue des hauts de Sainghin CRT4 et la rue du Fort CRT3
23-A-0028	ENNETIERES-EN-WEPPES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur le giratoire du M.I.N.
23-A-0029	VERLINGHEM - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur le chemin du gras talloir
23-DD-0033	Renouvellement et rénovation des machines à laver Métro ligne 2 - Relance suite à une procédure déclarée infructueuse - Conclusion
23-DD-0040	Missions de contrôle technique des opérations de construction et de rénovation et de diagnostics sécurité sur le patrimoine des transports - Conclusion d'un marché
23-DD-0068	ROUBAIX - Cession - rue de Leers - Cour Tiberghien - Parcelles section CK n° 303, 305, 307, 309 et 311
23-DD-0069	ROUBAIX - Cession - Rue de Leers, Cour Tiberghien - section CK n° 292, 294, 296, 298 et 300
23-DD-0070	NEUVILLE-EN-FERRAIN - Cession - ZAC du Petit Menin - Route de Roncq/Boulevard des Hauts de France - Parcelles cadastrées section AC et AE à numéroter pour environ 8 803m ²
23-DD-0071	MARCQ-EN-BAROEUL - Cession d'une emprise issue d'un délaissé de voirie sise Chemin de la Beuvrecque

23-DD-0072	LILLE - 31 Cité Saint Maurice - Cession au profit de la ville
23-DD-0073	MONS-EN-BAROEUL - NPNRU - Nouveau Mons - Cession au profit d'une emprise non cadastrée au profit du bailleur VILOGIA
23-DD-0074	SECLIN - Promesse synallagmatique de vente et acquisition de terrains - Autorisation de signature

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.